



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

IA-04(400)

Protection de la biométrie

Juill. 2026



Contrôle de l'identité et de l'authentification

Identification and Authentication

IA-04(400) – Protection de la biométrie (Pa--)

Énoncés :

Maintenir une protection adéquate pour la biométrie conformément aux règlements sur la protection des renseignements personnels.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les renseignements recueillis au sujet de la personne aux fins d'authentification peuvent constituer des renseignements personnels; un niveau de protection convenable doit donc être appliqué. Dans les cas où la biométrie est conservée sous forme de renseignements personnels identifiables et n'a pas de valeur de hachage, il est important de les protéger conformément aux règlements sur la protection des renseignements personnels. Il n'est pas recommandé de garder les données biométriques sous une forme permettant d'identifier la personne à des fins d'identification.